

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1293)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par
M. Galut, rapporteur

ARTICLE 13

Compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

« II. - Au dernier alinéa des articles 706-17 et 706-168 du même code, le mot : « dernier » est remplacé par le mot : « vingt-et-unième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.